

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIBUNGU, le 18 septembre 1958  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

(\*) N° 3239 /JUST/M.-



Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

A Monsieur l'Agent Territorial DE CRAEMER

à

Retrait permis de conduire  
Saleh bin Sultan.-

RWAMAGANA.-

Monsieur l'Agent Territorial,

Me référant à votre lettre N° 114/Just/DC du 21 août 1958, je vous demande de bien vouloir me faire savoir par quel jugement et aux quelles peines le nommé Saleh bin Sultan de Rwamagana a été condamné suite à vos P.V. 250/DC et 274.

Ces renseignements me sont nécessaires pour prendre la décision de retrait du permis de conduire.

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.,

Rwanagana, le 1er octobre 1958.  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

Résidence du Ruanda  
Territoire de Kibungu.-

(1) N° 148 /Just./DC.

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Retrait permis de conduire  
Saleh bin Sultan.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

K I B U N G U . -

Monsieur l'Administrateur,

Me référant votre lettre N° 3239/Just./M.  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le  
nommé Saleh a été condamné à 500 francs d'amende  
suite P.V. N° 250/DC. et 1000 francs suite P.V. 274  
suite au P.V. 250 Monsieur le Substitut du Procureur  
du Roi a demandé une amende de 500 francs. Suite au  
P.V. 274 j'ai moi même proposé 1000 francs à Saleh  
bin Sultan.-

L'Agent Territorial,  
J. DE CRAEMER.-